



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2021-177

PUBLIÉ LE 20 AVRIL 2021

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Nord - Université de Paris / Direction des Finances**

75-2021-04-16-00004 - Arrêté de délégation de signature AP-HP. Nord -  
Université de Paris (11 pages) Page 3

75-2021-04-16-00005 - Arrêté de délégation de signature Groupe  
Hospitalo-Universitaire « AP-HP. Nord - Université de Paris (4 pages) Page 15

## **Cour administrative d'appel de Paris / Secrétariat des DDARJ**

75-2021-04-20-00003 - DÉCISION??PORTANT DELEGATION DE  
SIGNATURE??EN MATIERE DE GESTION DES REMUNERATIONS (3 pages) Page 20

75-2021-04-20-00002 - DÉCISION??PORTANT DELEGATION DE  
SIGNATURE??POUR LE FONCTIONNEMENT DU POLE CHORUS (8 pages) Page 24

75-2021-04-20-00001 - DÉCISION??PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
(3 pages) Page 33

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Nord -  
Université de Paris

75-2021-04-16-00004

Arrêté de délégation de signature AP-HP. Nord -  
Université de Paris

**Arrêté de délégation de signature**  
**N°**

Le Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris regroupant les sites hospitaliers Bichat-Claude Bernard, Beaujon, Louis-Mourier, Bretonneau, Saint-Louis, Lariboisière-Fernand Widal et Robert-Debré, et l'EHPAD Adélaïde-Hautval

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 et du 13 mars 2019, fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeur n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame Hélène GILARDI, directrice placée auprès du directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris en qualité d'adjointe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé.

**Article 2**

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, Secrétaire général chargé des finances et du contrôle de gestion, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé.

En cas d'empêchement de Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, Secrétaire général chargé des finances et du contrôle de gestion, délégation est donnée à :

- Monsieur Ladislav KARSENTY, Directeur de la recherche, de l'innovation, de la coordination du projet médical et des coopérations du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris.

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame Bénédicte ISABEY, directrice chargée des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal et du projet Nouveau Lariboisière,
- Madame Pauline MAISANI, directrice des hôpitaux Bichat – Claude-Bernard et Beaujon et du projet Campus Nord,

A l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé.

### Article 3

- Délégation générale de signature est donnée à Madame Pauline MAISANI, directrice des hôpitaux Bichat-Claude Bernard et Beaujon et du projet Campus Nord, à l'effet de signer, pour ces hôpitaux, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Pauline MAISANI, délégation est donnée à :

- Monsieur Arnaud GIRAUDET, à l'effet de signer tous les actes pour lesquels Madame Pauline MAISANI a reçu délégation de signature, au titre de ses fonctions de directeur de l'hôpital Beaujon.

### Article 4

- Délégation générale de signature est donnée à Madame Laure THAREL, directrice de l'hôpital Saint-Louis, à l'effet de signer, pour cet hôpital, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Laure THAREL, délégation est donnée à :

Monsieur Romain DUVERNOIS, Monsieur Pierre BOSSER, à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Madame THAREL ont reçu délégation de signature au titre de leurs fonctions respectives de directeur des approvisionnements, des services économiques et logistiques du Groupe Hospitalo-Universitaire et de directeur-adjoint des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire.

### Article 5

- Délégation générale de signature est donnée à Madame Agnès PETIT, directrice de l'hôpital Universitaire Robert-Debré, à l'effet de signer, pour cet hôpital, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Agnès PETIT, délégation est donnée à :

Madame Anita FOUREAU, Monsieur Niccolo CURATOLO, Monsieur Stéphane POIGNANT, Madame Maïté BOUCHEZ, à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Madame Agnès PETIT a reçu délégation de signature au titre de leurs fonctions respectives de Directrice des Soins et Activités Paramédicales de l'hôpital Universitaire Robert-Debré, de Directeur des Opérations de l'hôpital Universitaire Robert-Debré et de Directeur des Investissements et Maintenance des Hôpitaux Robert-Debré et Saint-Louis et de directrice-adjointe des ressources humaines de l'hôpital Universitaire Robert-Debré.

### Article 6

- Délégation générale de signature est donnée à Madame Bénédicte ISABEY, directrice chargée des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal et du projet Nouveau Lariboisière, à l'effet de signer, pour ces hôpitaux, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Bénédicte ISABEY, délégation est donnée à :

- Monsieur Clément CORRIOL, Monsieur Pierre-Etienne CARITE, Madame Anna SEBBAG et Madame Hélène GENDREAU à l'effet de signer tous les actes pour lesquels Madame Bénédicte ISABEY a reçu délégation de signature, au titre de leurs fonctions respectives de directeur des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire, de directeur des Opérations des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal, de directrice du site Fernand-Widal et de directrice-adjointe des ressources humaines des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal.

## Article 7

- Délégation générale de signature est donnée à Monsieur Ludovic TRIPAULT, directeur de l'hôpital Louis-Mourier et directeur des soins et des activités paramédicales de l'EHPAD Adélaïde-Hautval, à l'effet de signer, pour cet hôpital, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé.

En cas d'empêchement de Monsieur Ludovic TRIPAULT, délégation est donnée à :

- Madame Samia IBÉGAZÈNE et Madame Elisabeth DELAGREVERIE à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Monsieur Ludovic TRIPAULT a reçu délégation de signature, au titre de leurs fonctions respectives de directrice des ressources humaines adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire et de directrice des soins et des activités paramédicales de l'hôpital Louis-Mourier.

## Article 8

- Délégation générale de signature est donnée à Madame Florence KANIA, coordonnatrice générale des soins et des activités paramédicales, directrice chargée de l'hôpital Bretonneau et de l'EHPAD Adélaïde-Hautval, à l'effet de signer, pour ces hôpitaux, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Florence KANIA, délégation est donnée à :

- Pour l'EHPAD Adélaïde Hautval :

Madame Hélène GENDREAU, Monsieur Axel JULIEN, et Monsieur Ludovic TRIPAULT à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Madame Florence KANIA a reçu délégation de signature, au titre de leurs fonctions respectives de directrice adjointe des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire, de directeur-adjoint des finances du Groupe Hospitalo-Universitaire et de Directeur des soins et des activités paramédicales de l'EHPAD Adélaïde Hautval.

- Pour l'hôpital Bretonneau

Madame Elisabeth DELAGREVERIE, Madame Hélène GENDREAU, Monsieur Axel JULIEN, Madame Maud VAN DER BRUGGHE, Monsieur Thierry FONTAINE à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Madame Florence KANIA a reçu délégation de signature, au titre de leurs fonctions respectives de directrice des Soins et des Activités Paramédicales, de directrice adjointe des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire, de directeur-adjoint des finances du Groupe Hospitalo-Universitaire, de cadre expert et d'adjoint à la Direction des Soins et des Activités Paramédicales.

## Article 9

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Clément CORRIOL, directeur des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Ladislas KARSENTY, Directeur de la recherche, de l'innovation, de la coordination du projet médical et des coopérations du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D, F, G et H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Stéphane LAFFON, directeur des affaires médicales du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Romain DUVERNOIS, directeur des approvisionnements, services économiques et logistiques du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les

actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

- Monsieur Alain BENTOUNSI, coordonnateur général des soins du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Olivier VILAIN, Directeur des investissements et de la maintenance du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Franck FOUCHÈRE, directeur du système d'information du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Virginie BARRABÉ, directrice de la communication et des affaires culturelles du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Karine JOY-HALPHEN, directrice du mécénat, du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université de Paris à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

#### **Article 10**

Délégation de signature est donnée à :

- Madame la Docteure Marie-Pierre DILLY, directrice de la qualité, gestion des risques, et relation des usagers, du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris à l'effet de signer pour ce GHU, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

En cas d'empêchement de Madame la Docteure Marie-Pierre DILLY, délégation est donnée à :

Anna SEBBAG, directrice de la qualité, gestion des risques, et relation des usagers, de l'hôpital Lariboisière - Fernand-Widal à l'effet de signer pour ce GHU, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

#### **Article 11**

En cas d'empêchement de Monsieur Clément CORRIOL, directeur des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, délégation est donnée à :

- Madame Samia IBÉGAZÈNE, directrice des ressources humaines adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Hélène GENDREAU, directrice des ressources humaines adjoint du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Pierre BOSSER, directeur des ressources humaines adjoint du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Nicolas DELMAS, directeur des ressources humaines adjoint du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction

et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

- Madame Maité BOUCHEZ, directrice des ressources humaines adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Nathalie FAURE, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Rizlain AOURAOU, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Sylviane GAUTRAND, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Hakima AOUICI, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Grégory SOFIKITIS, Adjoint au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Sandrine Rachel ZERBIB, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Pauline ZINBERG, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Bruno QUELLEC, Adjoint au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

## Article 12

En cas d'empêchement de Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, secrétaire général chargé des finances et du contrôle de gestion du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, délégation est donnée à :

- Monsieur Pierre ROSMORDUC, directeur des finances adjoint du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Axel JULIEN, directeur des finances adjoint du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Paul TAIEB, directeur des finances adjoint du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Josette GASCON, Attachée d'administration hospitalière principale, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Emilie GEORGE, Attachée d'administration hospitalière principale, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Camille CHINON, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.



- Madame Christelle PREDINAS, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Chérine MENAI, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

### Article 13

En cas d'empêchement de Monsieur Stéphane LAFFON, directeur des affaires médicales du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, délégation est donnée à :

- Madame Nolwenn JACOB, directrice des affaires médicales adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Stéphane GOUPIL, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Laure BARROUILLET attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière, à effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Safiatou FADIGA, Adjointe des Cadres Hospitaliers, à effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Mélanie BOIZUMEAU, faisant fonction d'adjoint des cadres hospitaliers, à effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Patricia IWAN, faisant fonction d'adjoint des cadres hospitaliers, à effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

### Article 14

En cas d'empêchement de Monsieur Romain DUVERNOIS, directeur des approvisionnements, services économiques et logistiques du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, délégation est donnée à :

- Madame Mathilde MAGUIS, Directrice adjointe des approvisionnements, services économiques et logistiques du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Marie-Claude MANOIR, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Caroline CUVELLIER, Adjointe des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Etienne OUATIKI, Attaché d'Administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Patrick DIDIER, Responsable adjoint du service achat des hôpitaux Bichat-Claude Bernard, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau et de l'EHPAD Adélaïde-Hautval, à l'effet de signer tous les actes

ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé

#### **Article 15**

En cas d'empêchement de Monsieur Alain BENTOUNSI, coordonnateur général des soins du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, délégation est donnée à :

- Madame Florence KANIA, coordonnatrice générale des soins adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, et directrice de l'hôpital Bretonneau et l'EHPAD Adélaïde-Hautval à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Elisabeth DELAGREVERIE, directrice des soins et des activités paramédicales de l'hôpital Louis-Mourier et de l'hôpital Bretonneau, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Ludovic TRIPAULT, directeur des soins et des activités paramédicales de l'EHPAD Adélaïde-Hautval, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Anita FOUREAU, coordonnatrice générale des soins de l'hôpital Universitaire Robert-Debré, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Myriam CHEVILLARD, directrice des soins et des activités paramédicales de l'hôpital Saint-Louis, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Maria DEVAUD, coordonnatrice générale des soins de l'hôpital Bichat – Claude-Bernard, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Patrick LABOUROT, directeur des soins et des activités paramédicales de l'hôpital Beaujon, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Frédérique BRUNEAU, directrice des soins et des activités paramédicales des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

#### **Article 16**

En cas d'empêchement de Monsieur Olivier VILAIN, Directeur des investissements et de la maintenance du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, délégation est donnée à :

- Monsieur Moussa TOURE, directeur grands projets et organisation du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Arsène LOLLICHON, directeur adjoint investissements et de la maintenance du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Benoît CHABANEL, directeur adjoint investissements et de la maintenance du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes

ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

- Monsieur Stéphane POIGNANT, directeur adjoint investissements et de la maintenance du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

**Et**

- Madame Nathalie SERFAS, adjointe équipements secteur ouest du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Dominique NOUYOUX, adjoint immobilier secteur ouest du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Laurent SIWIEC, adjoint équipements secteur centre du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Valère GRIOT, ingénieur conducteur d'opération secteur centre du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

#### **Article 17**

En cas d'empêchement de Monsieur Franck FOUCHÈRE, directeur des systèmes d'information du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, délégation est donnée à :

- Monsieur Jean-François KERVINIO, directeur adjoint du système d'information du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H, relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

#### **Article 18**

En cas d'empêchement de Monsieur Ladislav KARSENTY, Directeur de la recherche, de l'innovation, de la coordination du projet médical et des coopérations du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, délégation est donnée à :

- Madame Mélody MARTIN, directrice adjointe de la recherche et de l'Innovation du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Joëlle SUC, responsable de cellule recherche et innovation du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Shpresa LUZHA, responsable de cellule recherche et innovation du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Sophie BERNIER CLUIS, responsable de cellule recherche et innovation du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

## Article 19

En cas d'empêchement de Madame Virginie BARRABÉ, directrice de la communication et des affaires culturelles du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord-Université de Paris, délégation est donnée à :

- Madame Line N'GUYEN, directrice de la communication adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord-Université de Paris à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

## Article 20

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer dans les hôpitaux Beaujon, Bichat-Claude Bernard, Bretonneau, Louis-Mourier et pour l'EHPAD Adélaïde-Hautval du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

### **Hôpitaux Beaujon, Bichat-Claude Bernard, Bretonneau :**

- Camille CHINON, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Dalila FLICI, Adjointe des Cadres Hospitaliers ;
- Béatrice ROUYER, Cadre supérieur de santé ;
- Nathalie SERFAS, Ingénieure biomédicale ;
- Franck VALY, Ingénieur informatique ;
- Sophie VIANE, Adjointe des Cadres Hospitaliers ;
- Alain BENTOUNSI, Coordonnateur général des soins ;
- Elise BEROLATTI, Directrice d'hôpital ;
- Pierre-Christophe CATHELINEAU, Directeur d'hôpital ;
- Maria DEVAUD, Directrice des soins et des activités paramédicales ;
- Julie DIGEON, Directrice d'hôpital ;
- Hélène GENDREAU, Directrice d'hôpital ;
- Arnaud GIRAUDET, Directeur d'hôpital ;
- Samia IBEGAZENE, Directrice d'hôpital ;
- Pauline MAISANI, Directrice d'hôpital ;
- Pierre ROSMORDUC, Directeur d'hôpital ;
- Karine CORBRION, Directrice des soins et des activités paramédicales ;
- Patrick LABOUROT, Directeur des soins et des activités paramédicales ;
- Nicolas DELMAS, Directeur d'hôpital ;
- Axel JULIEN, Directeur d'hôpital ;
- Mathilde MAGUIS, Directrice d'hôpital.
- Etienne OUATIKI, Attaché d'Administration
- Vincent PIGIER, Technicien Supérieur Hospitalier ;
- Claire ROMANI, cadre de santé
- Philippe POUPINELLE, Technicien Supérieur Hospitalier
- Nathalie AMMAR KHODJA, Cadre supérieur de santé
- Corinne BARRE, Cadre de santé
- Ludovic LEBATARD, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Audrey VOLPE, Attaché d'Administration Hospitalière

### **EHPAD Adélaïde-Hautval :**

- Henri PHAM, Attaché d'Administration Hospitalière ;
- Isabelle NYOBE NLEND, Cadre de Santé ;
- Hamida NEHAL, Cadre de Santé ;
- Lydia BOUCAUT, faisant fonction cadre de santé

**Hôpital Louis-Mourier :**

- Nasera ATHMANI, Adjoint des cadres hospitaliers ;
- Soraya FEKKAR, Directrice d'IFSI ;
- Christelle SOUPRAYA, Adjoint des Cadres Hospitaliers ;
- Saïda RACHID, Cadre de Santé ;
- Fatima THOR, Directrice des soins ;
- Lydia GUILLERME, Cadre de Santé ;
- Ludovic TRIPAULT, Directeur des soins et des activités paramédicales ;
- Elisabeth DELAGREVERIE, Directrice des soins et des activités paramédicales.

**Article 21**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer à l'hôpital Universitaire Robert-Debré en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Anita FOUREAU, Coordinatrice générale de soins ;
- Hélène GILARDI, Directrice d'hôpital ;
- Shpresa LUZHA, Adjoint des Cadres Hospitaliers (doublé par un DH) ;
- Stéphane POIGNANT, Ingénieur hospitalier ;
- Paul TAIEB, Directeur d'hôpital ;
- Marc YVON, Directeur d'hôpital ;
- Mélody MARTIN, Directrice d'hôpital.
- Maité BOUCHEZ, Directrice d'hôpital

**Article 22**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer des hôpitaux Saint-Louis, Lariboisière, Fernand-Widal en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Hakima AOUICI, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Laure BARROUILLET, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Pauline BERGEONNEAU, Ingénieure hospitalier ;
- Sébastien BRION, Technicien Supérieur Hospitalier ;
- Arnaud GUILLET, Attaché d'Administration Hospitalière ;
- Bérengère DEFORGE, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Line NGUYEN, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Joëlle SUC, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Sandrine Rachel ZERBIB, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Antoine DRO, Ingénieur biomédical ;
- Josette GASCON, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Audrey DESMONS, Ingénieure en chef ;
- Clément BRUNON, Ingénieur hospitalier ;
- Marie-Claude MANOIR, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Marion RENON, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Laura TREVISAN, Ingénieure hospitalière ;
- Emmanuel WAISS, Attaché d'Administration Hospitalière ;
- Chérine MENAI, Attachée d'Administration Hospitalière
- Vincent-Nicolas DELPECH, Directeur d'hôpital ;
- Pierre BOSSER, Directeur d'hôpital ;
- Myriam CHEVILLARD, Directrice des Soins et des activités paramédicales ;
- Clément CORRIOL, Directeur d'hôpital ;
- Romain DUVERNOIS, Ingénieur hospitalier ;
- Christophe HOUZE, Directeur des soins et des activités paramédicales ;

- Bénédicte ISABEY, Directrice d'hôpital ;
- Ladislav KARSENTY, Directeur d'hôpital ;
- Anna SEBBAG, Directrice d'hôpital ;
- Laure THAREL, Directrice d'hôpital.
- Frédérique BRUNEAU, Directrice des Soins et des activités paramédicales.

#### **Article 23**

L'arrêté de délégation de signature n°75-2021-03-25-00001 du 25 mars est abrogé.

#### **Article 24**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris. Il prendra effet le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 16 avril 2021

Vincent-Nicolas DELPECH,

Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire  
AP-HP. Nord - Université de Paris

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Nord -  
Université de Paris

75-2021-04-16-00005

Arrêté de délégation de signature Groupe  
Hospitalo-Universitaire « AP-HP. Nord - Université  
de Paris

Arrêté de délégation de signature  
N°

Le Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP. Nord - Université de Paris » regroupant les Hôpitaux Bichat-Claude Bernard, Beaujon, Louis-Mourier, Bretonneau et Adelaïde-Hautval, Saint Louis, Lariboisière, Fernand Widal et Robert-Debré

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 modifié portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

Vu l'arrêté directorial n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée à

- Madame Hélène GILARDI, Adjointe au directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP. Nord - Université de Paris »
- Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, Secrétaire Général chargé des finances et du contrôle de gestion du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP. Nord - Université de Paris »

en vue de signer, au nom du Directeur et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée à

- Madame Pauline MAISANI, directrice des Hôpitaux Bichat-Claude Bernard, Beaujon
- Madame Benedicte ISABEY, directrice des Hôpitaux Lariboisière, Fernand Widal
- Madame Agnès PETIT, directrice de l'Hôpital Universitaire Robert-Debré
- Monsieur Ludovic TRIPAULT directeur de l'Hôpital Louis-Mourier,
- Madame Florence KANIA, directrice des Hôpitaux Bretonneau et Adelaïde Hautval
- Monsieur Arnaud GIRAUDET, Directeur de l'Hôpital Beaujon
- Madame Laure THAREL, Directrice de l'Hôpital Saint-Louis
- Madame Anna SEBBAG, Directrice de l'Hôpital Fernand-Widal

en vue de signer, au nom du Directeur et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés passés pour le compte du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP.Nord-Université de Paris ».



**ARTICLE 3** : Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Romain DUVERNOIS, directeur des approvisionnements, des services économiques et logistiques du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris
- Madame Mathilde MAGUIS, Directrice adjointe des approvisionnements, des services économiques et logistiques du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°,7°,8°, 9°, 10°, 11 et 12° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°,7°, 8°, 9°,10°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

**ARTICLE 4** : Délégation de signature est donnée aux cadres suivants en vue de signer dans les domaines relevant de leurs compétences, les actes nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à l'article 2 et 3 F de l'arrêté directorial modifié du 04 mai 2016, passés pour le compte du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP. Nord - Université de Paris », comme suit:

Pour la Cellule marchés :

- Monsieur Etienne OUATIKI, responsable Cellule marchés
- Monsieur Jean-Baptiste TOLSA, responsable Cellule marchés

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°,7°,8° (à l'exception de l'attribution), 10° et 12° de l'article 2 B ;

Pour la direction des investissements et de la maintenance

- Monsieur Olivier VILAIN, directeur investissements et maintenance
- Monsieur Moussa TOURE, directeur grands projets et organisation
- Monsieur Stéphane POIGNANT, directeur adjoint investissements et maintenance
- Monsieur Arsène LOLLICHON, directeur adjoint investissements et maintenance
- Monsieur Benoit CHABANEL, directeur adjoint investissements et maintenance

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

- Nathalie SERFAS, adjoint équipements secteur ouest
- Dominique NOUYOUX, adjoint immobilier secteur ouest
- Laurent SIWIEC, adjoint équipements secteur centre
- Valère GRIOT, ingénieur, conducteur d'opération secteur centre

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 5°, 6°, 8°, 11°, 13° de l'article 2 C.

Pour la direction approvisionnements, des services économiques et logistiques :

- Madame Marie-Claude MANOIR, responsable service achat
- Monsieur Etienne OUATIKI, responsable service achat
- Madame Caroline CUVELLIER, adjointe au responsable service achat
- Monsieur Patrick DIDIER, adjoint au responsable service achat
- Monsieur Jean-François EHOUARNE, Référent Stock, SAP
- Monsieur Vincent PIGIER, Coordinateur Logistique
- Monsieur Ludovic LEBATARD, Coordinateur Logistique
- Madame Fanny BRUN GROLLIER, Coordinateur Logistique
- Monsieur Philippe POUPINELLE, Coordinateur Logistique
- Monsieur Sébastien BRION, Coordinateur Logistique
- Madame Luisa MILOCH, Coordinateur Logistique

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 5°, 6°, 8°, 11°, 13° de l'article 2 C.

Pour la direction des systèmes d'information :

- Monsieur Franck FOUCHERE, directeur du système d'information, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck FOUCHERE, délégation est donnée à Monsieur Jean-François KERVINIO, responsable projets et applications, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction des finances et du contrôle de gestion :

- Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, Secrétaire Général chargé des finances et du contrôle de gestion, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, délégation est donnée à Monsieur Pierre ROSMORDUC, directeur des finances adjoint, Monsieur Axel JULIEN, directeur des finances adjoint et Monsieur Paul TAIEB, directeur des finances adjoint, Madame Chérine MENAI, Adjoint au Directeur des Finances en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction des ressources humaines :

- Monsieur Clément CORRIOL, directeur des ressources humaines, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Clément CORRIOL, délégation est donnée à Madame Samia IBEGAZENE directrice des ressources humaines adjointe, à Madame Hélène GENDREAU directrice des ressources humaines adjointe, à Monsieur Pierre BOSSER directeur des ressources humaines adjoint, à Monsieur Nicolas DELMAS directeur des ressources humaines adjoint, à Madame Maïté BOUCHEZ, Directrice des ressources humaines adjointe en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C

Pour la direction de la recherche et de l'innovation :

- Monsieur Ladislav KARSENTY, Directeur de la recherche, de l'innovation, de la coordination du projet médical et des coopérations du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ladislav KARSENTY, délégation est donnée à Madame Melody MARTIN, directrice adjointe de la recherche, de l'innovation, de la coordination du projet médical et des coopérations, Madame Joëlle SUC, responsable de cellule recherche et innovation, Madame Shpreza LUZHA, responsable de cellule recherche et innovation, Madame Sophie BERNIER CLUIS, responsable de cellule recherche et innovation, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction des affaires médicales :

- Monsieur Stéphane LAFFON, directeur des affaires médicales, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane LAFFON, délégation est donnée à Madame Nolwenn JACOB, directrice des affaires médicales adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

**ARTICLE 5** : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté directeur n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 modifié portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

**ARTICLE 6** : L'arrêté de délégation de signature n°75-2021-03-25-00002 du 25 mars 2021 est abrogé.

**ARTICLE 7** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris. Il prendra effet le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 16 avril 2021

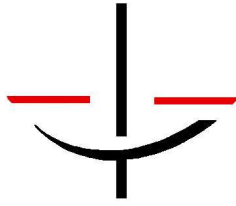
**Vincent-Nicolas DELPECH,**

**Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire  
AP-HP. Nord - Université de Paris**

Cour administrative d'appel de Paris

75-2021-04-20-00003

DÉCISION  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE DE GESTION DES REMUNERATIONS



COUR D'APPEL DE PARIS

Paris, le 20 avril 2021

**DÉCISION  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE DE GESTION DES REMUNERATIONS**

Le premier président de la cour d'appel de Paris, Jean-Michel Hayat,

La procureure générale près ladite cour, Catherine Champrenault,

Vu les articles R-312-65 et suivants du code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-70 (rôle et missions des services administratifs régionaux), R. 312-66 (ordonnancement secondaire des dépenses et recettes), R. 312-69 (absence ou empêchement du premier président) ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 octobre 2019 portant nomination de M. Jean-Michel Hayat aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 9 septembre 2015 portant nomination de Mme Catherine Champrenault aux fonctions de procureur général près la cour d'appel de Paris ;

**DECIDENT :**

**Article 1<sup>er</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic Spano, chef du bureau de la gestion des personnels titulaires et Mme Marion Besnier, son adjointe, délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau de la gestion des personnels titulaires du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic Spano, chef du bureau de la gestion des titulaires, Mme Marion Besnier, son adjointe et des agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision, délégation de signature est donnée à Mme Mariam Bessa, chef du bureau de la gestion des personnels non titulaires et à Madame Marion Le Coz, chef de la cellule magistrats, à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau de la gestion des titulaire du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mariam Bessa, chef du bureau de la gestion des personnels non titulaires, délégation de signature est donnée à M. Ludovic Spano, chef du bureau de la gestion des personnels titulaires, à Mme Marion Besnier, son adjointe et à Madame Marion Le Coz, chef de la cellule magistrats, à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau de la gestion des non titulaires du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion Le Coz, chef de la cellule magistrats, délégation de signature est donnée à M. Ludovic Spano, chef du bureau de la gestion des personnels titulaires, à Mme Marion Besnier, son adjointe et à Madame Mariam Bessa, chef du bureau de la gestion des personnels non titulaires, à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau de la gestion des non titulaires du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

**Article 5 :** La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au comptable assignataire de la paye.

**Article 6 :** Le premier président et la procureure générale près ladite cour chargent, conjointement, le directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la cour au service administratif régional et publiée aux recueils des actes administratifs des préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

La procureur générale

Le premier président

Catherine CHAMRENAULT

Jean-Michel HAYAT

Annexe 1 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau de la gestion des personnels titulaires du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d’appel de Paris (programme 0166) :

### Adjoints aux chefs de service

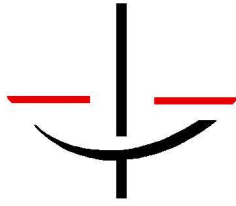
NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL ( <i>le cas échéant</i> )
BOUDAR	Lindsay	Secrétaire administratif	Adjoint au chef de services des rémunérations du bureau des titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil
RIBEIRO	Christelle	greffière	Adjoint au chef de services des rémunérations du bureau des titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil
BOUISSOU	Geneviève	Secrétaire administratif	Adjoint au chef de services des rémunérations du bureau des titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil

Cour administrative d'appel de Paris

75-2021-04-20-00002

DÉCISION  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
POUR LE FONCTIONNEMENT DU POLE CHORUS





COUR D'APPEL DE PARIS

Paris, le 20 avril 2021

**DÉCISION  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
POUR LE FONCTIONNEMENT DU POLE CHORUS**

Le premier président de la cour d'appel de Paris, Jean-Michel Hayat,

La procureure générale près ladite cour, Catherine Champrenault,

Vu le code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-70 (rôle et missions des services administratifs régionaux), R. 312-66 (ordonnancement secondaire des dépenses et recettes), R. 312-67 (compétences en matière de marchés publics), R. 312-69 (absence ou empêchement du premier président) ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret du 9 septembre 2015 portant nomination de Mme Catherine Champrenault aux fonctions de procureur général près la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les articles R-312-65 et suivants du code de l'organisation judiciaire ;

Vu le décret du 10 octobre 2019 portant nomination de M. Jean-Michel Hayat aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

**DECIDENT :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés par le Pôle Chorus hébergé au service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision, dans les conditions de seuil indiquées, à l'effet de signer les bons de commande, actes relevant du pouvoir adjudicateur, exécutés par le pôle Chorus.

**Article 3 :** La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au comptable assignataire de la dépense de la cour d'appel de Paris hébergeant le pôle Chorus et au contrôleur financier régional.

**Article 4 :** Le premier président et la procureure générale près ladite cour chargent, conjointement, le directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la cour au service administratif régional et publiée aux recueils des actes administratifs des préfetures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

La procureur générale

Le premier président

Catherine CHAMPRENAULT

Jean-Michel HAYAT

Annexe 1 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes d’ordonnancement secondaires dans Chorus (programme 0166, programme 0101) :

### Chefs de service

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL ( <i>le cas échéant</i> )
MARQUES-SALOIO	Victor	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable du pôle Chorus, responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations, des recettes, des engagements de tiers et de l'inventaire	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
LE MENTEC	Gurvan	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable du pôle Chorus, responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations, des recettes, des engagements de tiers et de l'inventaire	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
CRESSON	Bertrand	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable adjoint du pôle Chorus, responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations, des recettes, des engagements de tiers et de l'inventaire	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
MARGUERITTE	Thomas	Directeur des services de greffe judiciaires placé	Responsable de la gestion budgétaire.	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande

MEGUIRA	Julie	Directrice des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire.	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
PRETET	Laurie	Directrice des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
VITRICH	Claire	Directrice des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire.	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
WESOLEK	Anne-Lise	Directrice des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire.	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande

## Responsables des Engagements Juridiques

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL ( <i>le cas échéant</i> )
ALBENY	Nelly	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
CAMPIN	Robert	Secrétaire Administratif	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
CAURO	Delphine	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
DE VERA	Christophe	Secrétaire Administratif	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
GAUDY	Béatrice	Greffière	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, de la comptabilité auxiliaire des immobilisations, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
JAGODZINSKI	Martine	Greffière	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
MALHERBE	Viviane	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
SIBADO	Mélissa	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
STASZICK	Christelle	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
WALTER	Virginia	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande

## Gestionnaires

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL ( <i>le cas échéant</i> )
ATTALI	Sandra	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
AVRAM	Elena	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BAIZIDI	Valérie	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BASTARD	Marc	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BENABED	Halima	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BOGARD	Karine	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BONNARD	Sylvie	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BOULE	Laure	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
COUSY-MALBOS	Jocelyne	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
CRISTOBAL BERNAL	Yvonne	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
DALSCENT	Valérie	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
DAVID	Tracy	Vacataire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
FRICKERT	Caroline	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
GALLIEN	Sandra	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
GODY	Doris	Vacataire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil

GRAINE	Catherine	Adjointe administrative stagiaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
HABASSI	Leila	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
IMOUMENACENE	Kamelia	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
LECANN	Carole	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
MALEZIEUX	Violette	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
METAYER	Jean-Patrick	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
NEVE	Suzanne	Adjointe administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
NIANZI-GAULARD	Célia	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
PAGES	Stéphane	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
RAJAONARIVELO	Jocelyne	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
RENAUT	Nathalie	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
SAMBA	Nicaise	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
SEDECIAS	Lydia	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
TANZE	Maximine	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
THIEBO	Claudine	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
TOURATIER	Florence	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
TRAN DU PHUOC	Jean-Philippe	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil

**Nb :** *l'intitulé des fonctions est indicatif, ils peuvent être modifiés selon l'organisation retenue. Un même agent, outre le (la) responsable du pôle, peut occuper plusieurs fonctions selon ses rôles et habilitations dans Chorus. Pour assurer la continuité du service, il doit y avoir au moins deux agents (y compris le (la) responsable du pôle chorus) habilités à signer chacun des actes (la signature correspondant à l'opération de validation dans Chorus qui est effectuée en personne par l'agent ayant reçu délégation de signature).*



Cour administrative d'appel de Paris

75-2021-04-20-00001

DÉCISION  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Paris, le 20 avril 2021

**DÉCISION  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le premier président de la cour d'appel de Paris, Jean-Michel Hayat,

La procureure générale près ladite cour, Catherine Champrenault,

Vu le code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-70, D. 312-66, R. 312-67, R. 312-74 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n°91-1266 du 19 décembre 1991 relatif à l'aide juridictionnelle et le décret n°2005-1708 du 29 décembre 2005 relatif à l'ordonnancement de la dépense en matière d'aide juridictionnelle ;

Vu le décret n°96-629 du 16 juillet 1996 relatif au contrôle financier déconcentré ;

Vu le décret n°2007-352 du 24 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 octobre 2019 portant nomination de M. Jean-Michel Hayat aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 9 juillet 2015 portant nomination de Mme Catherine Champrenault aux fonctions de procureure générale de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 24 décembre 2019, portant nomination de M. Christophe Courtalon, en qualité de président de chambre à la cour d'appel de Paris ;

Vu la décision du 26 décembre 2019 des chefs de la cour d'appel de Paris, désignant M. Christophe Courtalon, président de chambre à la cour d'appel de Paris, en qualité de directeur délégué à l'administration régionale judiciaire du ressort de la cour d'appel de Paris, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

## **DÉCIDENT :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à M. Christophe Courtalon, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire du ressort de la cour d'appel de Paris, et en cas d'empêchement à ses adjoints, M. Maxime Ribar, Mme Gaëlle Le Bronec, M. Alexis Reguigne et M. Victor Marques-Saloio, dans les domaines suivants :

- la gestion administrative de l'ensemble du personnel (fonctionnaires et magistrats) ;
- la formation du personnel, à l'exception de celle des magistrats ;
- la préparation et l'exécution des budgets opérationnels de programme 101 et 166 ainsi que de la passation des marchés ;
- la gestion des équipements en matière de systèmes d'information ;
- la gestion du patrimoine immobilier et le suivi des opérations d'investissement dans le ressort.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Courtalon et de M. Victor Marques-Saloio dans le domaine de la préparation et l'exécution des budgets opérationnels des programmes 101 et 166 ainsi que de la passation des marchés, la délégation prévue est donnée à :

- M. Gurvan Le Mentec, chef du bureau de l'exécution comptable (Pôle Chorus) et M. Bertrand Cresson, chef adjoint du bureau de l'exécution comptable (Pôle Chorus) pour ce qui concerne l'exécution comptable des programmes 101 et 166 ;
- M. Thomas Margueritte, responsable de gestion budgétaire, responsable de la gestion budgétaire du programme 166, pour ce qui concerne la préparation, la programmation et l'exécution budgétaire du programme 166 dont la carte d'achat ;
- Mme Julie Meguira, responsable de gestion budgétaire, pour ce qui concerne l'exécution financière de la commande publique ;
- Mme Maelle Michalewicz, chef du bureau des marchés publics, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau, et Mme Alice Hochet dans le cadre de ses missions relatives à sa délégation de directrice placée ;
- Mme Laurie Pretet, responsable de gestion budgétaire, pour ce qui concerne les frais de déplacement ;
- Mme Claire Vitrich, responsable de la gestion budgétaire du programme 101, pour ce qui concerne la préparation, la programmation et l'exécution budgétaire du programme 101 – Accès au droit et à la justice : Actions 01, 02, 03 et 04 ;
- Mme Anne-Lise Wesolek, responsable de gestion budgétaire, chargée de mission du contrôle interne financier, en ce qui concerne le domaine du contrôle interne financier tel que prévu par sa fiche de poste ainsi que la carte d'achat.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Courtalon et de ses adjoints, M. Maxime Ribar, Mme Gaëlle Le Bronec, M. Alexis Reguigne et M. Victor Marques-Saloio, la délégation prévue à l'article 1 est donnée, concernant le domaine de la gestion des équipements en matière de systèmes d'information et de la formation informatique du personnel à l'exception de celle des magistrats, à Mme Alice SUEUR, chef du bureau des systèmes d'information, dans la limite des attributions de ce bureau.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Courtalon et de ses adjoints M. Maxime Ribar, Mme Gaëlle Le Bronec, M. Alexis Reguigne et M. Victor Marques-Saloio, la délégation prévue à l'article 1 est donnée, concernant le domaine de la gestion du patrimoine immobilier et le suivi des opérations d'investissement dans le ressort à Mme Laetitia Dehaine, cheffe du bureau immobilier.

**Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Le Bronec, délégation est donnée à Mme Meriem Bissaad, son adjointe, dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Le Bronec, et de Mme Meriem Bissaad, son adjointe, délégation est donnée à :

- M. Ludovic Spano, chef du bureau de la gestion des titulaires et Mme Marion Besnier, son adjointe, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau.
- Mme Marion Le Coz, en ce qui concerne les attributions de la cellule magistrats.
- M. Florian Outrey, chef du bureau du suivi des effectifs et de la masse salariale et à Mme Amel Melliti, plus particulièrement chargée au sein de ce bureau de la gestion des personnels placés, pour les attributions relevant de ce bureau.
- M. Patrice Oumraou, chef du bureau de la formation et du recrutement, et Mme Pauline Vahé, son adjointe, pour les attributions relevant de ce bureau.
- Mme Mariam Bessa, cheffe du bureau de la gestion des non titulaires pour les attributions relevant de ce bureau.
- Mme Amel Melliti, pour les accidents de service.

**Article 5-1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Oumraou, la délégation prévue à l'article 3 est donnée à Mme Pauline Vahé, son adjointe, pour les attributions relevant du bureau de la formation et du recrutement.

**Article 6 :** La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires des délégations et transmise aux comptables assignataires de la dépense de la cour d'appel de Paris et au contrôleur budgétaire régional.

**Article 7 :** Le premier président et la procureure générale près ladite cour confient au directeur délégué à l'administration régionale judiciaire l'exécution de la présente décision, qui sera affichée dans les locaux de la cour au service administratif régional et publiée au recueil des actes administratifs des Préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

La procureur générale

Le premier président

Catherine CHAMPRENAULT

Jean-Michel HAYAT